



Communication sur l'industrie

Réussir la nouvelle révolution industrielle

Février 2017

En 2015, l'industrie manufacturière française a accru sa production, ses investissements et retrouvé le taux de marge d'avant crise, mais a continué à détruire des emplois même si c'est à un rythme ralenti. Les évolutions constatées en 2016, même s'il est trop tôt pour les analyser et déterminer ce qui est de nature conjoncturelle, ne paraissent pas remettre en cause les grandes lignes du constat évoqué ci-dessus.

Quant à la compétitivité de l'appareil de production français, elle reste insuffisante comme le montrent les résultats à l'exportation ou en matière de satisfaction de la demande intérieure par la production nationale. Le niveau de robotisation ou la diffusion du numérique sont en retard par rapport à des pays comparables. De plus, le niveau de qualification de la main d'œuvre est moins élevé que la moyenne de l'OCDE

Or une double révolution, digitale et sociétale, déferle aujourd'hui sur le monde et modifie en profondeur le visage de l'industrie, révolution qui concerne toutes les filières industrielles. Elle représente une formidable opportunité de repenser les produits, les processus et les modèles d'affaires pour faire face aux défis économiques, sociaux ou environnementaux. C'est donc une formidable opportunité pour permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité en se repositionnant sur le marché grâce à l'innovation, la montée en gamme, la qualité, l'offre de services...

Mais tirer parti de cette révolution nécessite une mobilisation et une collaboration de tous les acteurs de l'industrie et des pouvoirs publics. Il faudra actionner plusieurs leviers au-delà des actions menées dans le cadre du plan pour l'industrie du futur.

Si le niveau global de l'investissement est satisfaisant, la part allouée à l'investissement productif est insuffisante. Il convient donc de favoriser l'investissement industriel productif grâce à différents leviers, notamment des mesures d'ordre fiscal, un rôle accru de Bpifrance et la poursuite des actions en matière de délais de paiement. Cela facilitera pour les TPE et PME le financement de leurs projets de transformation. Cette révolution est aussi l'occasion de repenser la localisation des investissements et, grâce aux nouvelles technologies, de développer l'activité en France

Se repositionner sur le marché grâce à l'innovation, la montée en gamme, la qualité ou l'offre de services nécessite de s'appuyer sur les compétences et les qualifications des salariés. Le développement des compétences est au cœur de cette transformation de l'industrie, tout comme les actions à mener en matière de formation initiale et de formation professionnelle tout au long de la vie.

La transformation de l'industrie renforce le besoin d'un dialogue loyal, étroit et constructif entre tous les partenaires. Les comités stratégiques de filière du CNI constituent un lieu privilégié pour ce dialogue. Ce dialogue doit se développer au sein de chaque écosystème entre toutes les entreprises, ainsi qu'au sein des entreprises avec les représentants des salariés. Bien entendu, la conduite du changement nécessite la participation des salariés concernés.

Réussir cette révolution industrielle nécessite également que les entreprises industrielles françaises jouent à armes égales avec leurs concurrentes étrangères. Certaines politiques françaises doivent évoluer en ce sens, notamment les politiques visant à l'amélioration de la compétitivité et la politique énergétique française. Cela requiert aussi la volonté de simplifier et d'évaluer les politiques publiques. Les politiques européennes, structurantes pour l'industrie dans les multiples domaines qu'elles couvrent, devront être adaptées.

L'industrie joue un rôle essentiel dans l'économie française car elle génère 70% de nos exportations et représente 80% des dépenses de recherche et développement des entreprises. L'emploi dans l'industrie est plus qualifié que la moyenne et génère un effet multiplicateur : on estime qu'un emploi industriel génère 3 à 4 emplois hors industrie. L'industrie fait des progrès de productivité supérieurs à la moyenne des autres secteurs et son développement permet donc d'élever le potentiel de croissance. Sur la base du diagnostic évoqué plus haut, le Conseil national de l'industrie a élaboré dix recommandations pour accompagner cette révolution industrielle afin que la réussite de l'industrie et de tous les services qui lui sont de plus en plus associés contribue pleinement à l'économie et plus globalement à la société française.

Dix recommandations du Conseil national de l'industrie pour réussir la nouvelle révolution industrielle

Tirer parti de la nouvelle révolution industrielle

Recommandation 1 :

Développer la collaboration entre les entreprises industrielles et l'Etat, les Régions, le Conseil national de l'industrie et l'Alliance industrie du futur pour que ces entreprises tirent parti de cette révolution industrielle. Cette collaboration porte aussi bien sur les diagnostics, le financement que sur la transformation de l'entreprise et des métiers, et donc la formation et la montée en qualification des salariés, et l'organisation du travail.

Cela permettra aux entreprises d'accroître leur compétitivité en repensant leur modèle d'affaires et en se repositionnant sur le marché grâce à l'innovation, la montée en gamme, l'offre de services...

Réaliser une étude sur les filières industrielles et l'industrie du futur : cette étude menée avec les comités stratégiques de filière du CNI conduira à un diagnostic, éclairera sur les enjeux et apports pour chacune des filières de cette révolution industrielle, et proposera des actions à engager dans le cadre du contrat de filière.

Eclairer le paradoxe de l'investissement industriel français

Recommandation 2 :

Le paradoxe d'un investissement industriel élevé associé à une compétitivité insuffisante et à un parc industriel en partie obsolète amène à recommander la réalisation d'un travail d'analyse approfondi sur les investissements :

- le stock de capital investi ;
- les déterminants de l'investissement industriel français comparativement à l'investissement dans les autres pays industrialisés : poids des mises aux normes, techniques d'immobilisation, poids des délocalisations...
- le coût relatif des différents vecteurs de l'investissement (immobilier, machines, services associés, rendement financier exigé, etc.).

Cette question sera approfondie par le CNI en collaboration avec France Stratégie.

Favoriser l'investissement industriel productif

Recommandation 3 :

Faciliter l'accès des entreprises industrielles, et particulièrement des TPE, PME et ETI, au financement des investissements, pour leur permettre de mener à bien leurs projets de transformation, notamment :

- pérenniser la mesure du sur-amortissement
- renforcer les moyens de Bpifrance pour accompagner les entreprises et lui permettre d'accroître ses financements pour l'ensemble des secteurs industriels et pour appuyer les projets innovants des TPE et PME industrielles

- poursuivre les actions menées par la DGCCRF en matière de délais de paiement et mettre en place le pendant vis-à-vis des clients publics. De plus le Conseil suggère que la charge des intérêts liés à la mobilisation des créances, auprès de Bpifrance ou des établissements de crédit, soit automatiquement transférée au-delà du délai de paiement légal aux donneurs d'ordres et clients publics et privés en retard de paiement
- réexaminer le bien fondé de taxes de productions, spécificité française qui pénalise l'investissement industriel
- évaluer le dispositif du crédit impôt innovation et proposer si nécessaire des évolutions (simplification, extension du champ d'application...) pour que plus de TPE et PME l'adoptent et mettent plus facilement leurs innovations sur le marché.

Repenser la localisation des investissements et chercher à développer l'activité en France

Recommandation 4 :

S'appuyer sur les diagnostics et études évoqués plus haut liés à la transformation des entreprises et des filières et aux nouveaux modèles d'affaires, pour mener dans les entreprises et dans les filières industrielles des réflexions concernant la localisation des investissements et la répartition entre approvisionnement de composants et importation de produits finis.

Avoir une stratégie collective de développement des compétences et des qualifications

Recommandation 5 :

Le CNI souhaite rappeler l'avis sur la formation initiale qu'il a émis en octobre 2015 et particulièrement deux recommandations importantes dans le cadre de la transformation de l'industrie :

- Décliner dans les filières des « visions partagées des emplois et des compétences industrielles » appropriables par tous les acteurs, entreprises, acteurs de la formation pour mieux prendre en compte les impacts de la transformation de l'industrie.
- Elaborer une stratégie collective pour donner aux jeunes envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie et améliorer l'image de l'industrie.

La formation professionnelle tout au long de la vie est essentielle dans un contexte de transformation de l'industrie. On se reportera pour ces aspects liés à la formation continue et à l'apprentissage à l'avis du CNI de février 2017.

Faire du dialogue une clé du succès

Recommandation 6 :

La transformation de l'industrie renforce le besoin d'un dialogue loyal, étroit et constructif entre tous les partenaires.

Les comités stratégiques de filière du CNI sont un lieu privilégié de dialogue et d'élaboration de plans d'action pour réussir cette transformation car ils ont une composition tripartite, représentants des entreprises, des organisations syndicales et des pouvoirs publics.

La mise en place de relations étroites dans la durée entre les entreprises d'un écosystème, notamment donneurs d'ordre et sous-traitants, va devenir encore plus nécessaire du fait de la transformation de l'industrie.

La conduite du changement nécessite la participation des salariés concernés.

Pour favoriser un dialogue efficace avec les représentants des salariés au sein des entreprises, des branches et des filières, il est indispensable que les représentants des salariés bénéficient d'une formation de qualité, et qu'ils puissent alterner ces fonctions de représentant des salariés et des postes dans l'entreprise au sein de parcours de carrière.

Jouer à armes égales

Recommandation 7 :

Une démarche de convergence fiscale, sociale et réglementaire européenne est indispensable.

Il est important que la structure de financement de certaines cotisations sociales soit revue pour que les mesures accordées aux entreprises s'appliquent sur l'ensemble de la grille salariale ; en effet les salaires dans l'industrie sont plus élevés que la moyenne et la transformation de l'industrie s'accompagnera d'une montée en compétences des emplois¹.

Recommandation 8 :

Assurer une transition écologique et énergétique compatible avec la transformation et la compétitivité de l'industrie française, notamment via un prix compétitif de l'énergie et des objectifs de transition énergétique ambitieux et adaptés.

Développer/consolider des nouvelles filières d'excellence associées à la transition écologique et énergétique.

Encourager les industriels dans leurs démarches de transition énergétique et en faveur de l'économie circulaire en leur donnant de la visibilité et en stabilisant le cadre réglementaire et fiscal.

Veiller à inciter nos partenaires non européens à converger vers les standards européens dans le domaine de l'environnement.

Recommandation 9 :

Pour assurer la continuité indispensable au développement des entreprises industrielles, évaluer la politique industrielle et pérenniser les actions en fonction de leurs résultats.

Mener systématiquement des évaluations des politiques publiques et des dispositifs mis en place, sur le modèle mis en place par le comité de suivi du CICE. Donner suite à ces évaluations en veillant à la simplification et à la cohérence de l'ensemble, et à ce que les aides publiques aient bien un effet positif sur l'activité industrielle, l'emploi, l'investissement et la recherche en France.

Recommandation 10 :

Les politiques européennes sont structurantes dans des domaines majeurs pour la transformation de l'industrie : concurrence, énergie, réglementation, financement... Il est donc essentiel que ces politiques européennes, dans leurs différentes composantes comme évoqué ci-dessus, soient adaptées pour permettre aux entreprises industrielles européennes de jouer à armes égales face à la concurrence internationale, y compris en établissant des règles communes pour protéger les entreprises européennes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il est impératif que l'UE obtienne de nos principaux partenaires commerciaux une réciprocité dans les échanges et sache défendre l'intérêt de l'industrie européenne quand cela s'avère nécessaire (dumping, investissements, hégémonie juridique et fiscale).

Le couple franco-allemand doit jouer un rôle moteur en la matière.

¹ La CGT est opposée à cette recommandation

Communication sur l'industrie

Réussir la nouvelle révolution industrielle

Table des matières

Réussir la nouvelle révolution industrielle.....	7
L'industrie, un secteur essentiel pour l'économie française.....	7
Le paradoxe de l'investissement industriel français	8
Une profonde transformation de l'industrie	9
Tirer parti de la nouvelle révolution industrielle.....	11
Faciliter l'investissement industriel productif.....	11
• Renforcer l'investissement des PME et ETI.....	11
• Investissement et internationalisation des entreprises.....	13
Repenser la localisation des investissements et chercher à développer l'activité en France....	14
Avoir une stratégie collective de développement des compétences et des qualifications	14
Formation initiale.....	15
Formation continue	15
Le dialogue, clé du succès.....	16
Jouer à armes égales	17
• L'amélioration de la compétitivité coût.....	17
• Politique énergétique française.....	18
• Simplification et adéquation des politiques publiques.....	19
• Les politiques européennes.....	19
ANNEXE	22
Contribution de la CGT	22

Réussir la nouvelle révolution industrielle

L'industrie, un secteur essentiel pour l'économie française

L'industrie joue un rôle essentiel dans l'économie française car elle génère 70% de nos exportations² et elle représente 80% des dépenses de recherche et développement des entreprises³. L'emploi dans l'industrie est plus qualifié que la moyenne et il a un effet multiplicateur sur les autres emplois, on estime qu'un emploi industriel génère 3 à 4 emplois hors industrie.

En 2015, l'industrie manufacturière française a accru sa production, ses investissements et retrouvé le taux de marge d'avant crise, mais a continué à détruire des emplois même si c'est à un rythme ralenti.

En 2015, la production de l'industrie manufacturière en France s'est accrue de 1,8 %. Il s'agit de la première progression depuis 2011. Le déficit commercial français en produits manufacturés s'est réduit de 1,6 milliard d'euros, à 37,8 milliards d'euros. Le solde commercial s'est amélioré avec tous les continents sauf l'Asie. En volume, les exportations ont vivement progressé en 2015 (+ 6,6 %), bien davantage que la demande mondiale adressée à la France (+ 3,4 %). L'industrie française semble donc avoir regagné des parts de marché à l'exportation en 2015. La chute des prix du pétrole et la dépréciation de l'euro ont amélioré le terme de l'échange, contribuant, avec les gains de productivité et la montée en charge du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), au fort redressement du taux de marge de l'industrie manufacturière. Dans ce contexte, l'investissement des branches manufacturières a accéléré (+ 3,5 % en volume), soutenu par des aides fiscales à l'investissement, tel le « sur amortissement ». L'emploi direct a de nouveau reculé en 2015, le recours à l'intérim s'ajoutant aux effets des gains de productivité. Le coût du travail a progressé, mais à un rythme moins soutenu qu'en zone euro, s'établissant à un euro par heure en dessous du coût allemand.⁴ Le taux d'utilisation des capacités de production est de l'ordre de 82%, ce qui reste inférieur au niveau d'avant la crise de 2008 et légèrement inférieur à la moyenne sur le long terme⁵. Les évolutions constatées en 2016, même s'il est trop tôt pour les analyser et déterminer ce qui est de nature conjoncturelle, ne paraissent pas remettre en cause les grandes lignes du constat évoqué ci-dessus.

L'amélioration de certains éléments de la situation des entreprises industrielles se traduit par une reprise de l'investissement. Cependant, cette reprise quantitative ne permet pas nécessairement de redonner à l'appareil de production français toute l'efficacité voulue. En effet, elle ne répond pas à elle seule au paradoxe de l'investissement industriel français : un niveau d'investissement élevé qui n'empêche pas une compétitivité insuffisante de l'industrie française.

² Source Insee, exportations par produit au troisième trimestre 2016

³ Source Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, « La recherche et le développement des entreprises » 2013

⁴ Source des éléments de ce paragraphe : Etude DGE « L'industrie manufacturière en 2015 »

⁵ Source : Insee, conjoncture dans l'industrie, enquête trimestrielle 2015

Le paradoxe de l'investissement industriel français

L'investissement industriel est à un niveau élevé :

- le taux d'investissement des entreprises françaises (mesuré par la formation brute de capital fixe dans l'industrie manufacturière rapportée à la valeur ajoutée) est supérieur à celui des entreprises allemandes⁶;
- en valeur absolue, le montant de l'investissement industriel français (formation brute de capital fixe dans l'industrie manufacturière) a rejoint les plus hauts de l'avant-crise et est de plus de 10% plus élevé que la moyenne 2000-2008⁷.

Or la compétitivité de l'appareil de production français reste insuffisante :

- pour satisfaire une croissance de 1% de la demande intérieure en produits manufacturés, les importations augmentent de 3% et la production intérieure de 0,3%⁸;
- la part des exportations françaises de marchandises dans les exportations effectuées par les pays de la zone euro a baissé de 2 points en dix ans (et de 5 points en 20 ans)⁹.

Cette insuffisance est confirmée par de nombreux éléments illustrant le retard du tissu productif français sur les pays les plus industrialisés :

- un taux de robotisation inférieur : 1,3 robots pour 100 emplois à comparer à 3 en Allemagne et au Japon, 2,1 en Suède, 1,8 aux Etats-Unis, 1,6 en Italie et 1,5 en Espagne¹⁰;
- une diffusion du numérique en retard y compris par rapport à la moyenne de l'Union Européenne¹¹;
- un niveau de qualification de la main d'œuvre moins élevé que dans les pays de l'OCDE auquel s'ajoute, du fait d'un accès inférieur à la formation continue, une obsolescence rapide des compétences acquises¹²;
- un tissu d'entreprises marqué par un double déficit : trop peu d'entreprises exportatrices (deux fois moins qu'en Italie et trois fois moins qu'en Allemagne) et trop peu d'ETI (4600 contre 8000 au Royaume-Uni et 10000 en Allemagne)¹³.

Recommandation 2 :

Le paradoxe d'un investissement industriel élevé associé à une compétitivité insuffisante et à un parc industriel en partie obsolescent amène à recommander la réalisation d'un travail d'analyse approfondi sur les investissements :

- le stock de capital investi ;
- les déterminants de l'investissement industriel français comparativement à l'investissement dans les autres pays industrialisés : poids des mises aux normes, techniques d'immobilisation, poids des délocalisations...
- le coût relatif des différents vecteurs de l'investissement (immobilier, machines, services associés, rendement financier exigé, etc.).

Cette question sera approfondie par le CNI en collaboration avec France Stratégie.

⁶ Source Eurostat, comptes nationaux 2015

⁷ Source Eurostat 2015

⁸ Source Insee Comptabilité nationale

⁹ Source Coe-Rexecode Eurostat, 2016

¹⁰ Source International Federation of Robotics, 2015

¹¹ Source France Stratégie « 2017, 2027, enjeux pour une décennie » page 220

¹² Source France Stratégie « 2017, 2027, enjeux pour une décennie » page 215, d'après enquête PIAAC de l'OCDE

¹³ Source France Stratégie « 2017, 2027, enjeux pour une décennie » page 219

Si le diagnostic du paragraphe précédent est juste, pour retrouver un appareil productif efficace, il faut non seulement maintenir un environnement favorable à un niveau élevé d'investissement mais aussi agir sur les éléments qualitatifs de ces investissements.

Une profonde transformation de l'industrie

Une double révolution, digitale et sociétale, déferle aujourd'hui sur le monde et modifie en profondeur le visage de l'industrie. Elle représente une formidable opportunité de repenser les produits, les processus et les modèles d'affaires pour faire face aux défis économiques, sociaux ou environnementaux.

L'émergence du numérique et de nouvelles technologies disruptives, l'évolution vers une économie plus sobre en ressources modifient profondément les attentes des consommateurs et les pratiques des acteurs économiques. De nouveaux modèles d'affaires naissent basés sur l'évolution des mentalités. Nos usines disposent de nouveaux moyens pour améliorer leur compétitivité, accélérer l'innovation et la création de nouveaux produits, réduire les délais de livraison et repenser les situations et les conditions de travail.

Ce qui change la donne, est le fait qu'un ensemble de technologies arrive à maturité, permettant de capter l'information, de la transformer en solutions ou produits et agissent comme des leviers de transformation.

Pour ne prendre que quelques exemples :

- la fabrication additive permet de transformer un modèle numérique 3D en un objet physique, par ajout de couches successives d'un matériau, et ainsi de fabriquer des formes complexes. Elle est aujourd'hui bien adaptée à la fabrication des petites séries de produits, mais on perçoit sa capacité rapide à répondre aux attentes du marché pour des applications unitaires, avec des délais courts et des coûts optimum immédiats.
- L'internet des objets, c'est à dire l'extension du réseau Internet au monde physique, ouvre de nouvelles opportunités de création de valeur ajoutée par la connexion des produits ou de rendre flexible la production par la connexion des usines ou des départements d'une entreprise.
- La communication numérique permet d'augmenter la capacité de l'homme en le connectant en permanence à son environnement (applications mobiles), en analysant par voie numérique des situations réelles, en simulant des environnements futurs d'application. En rendant possible un dialogue homme machine (cobotique), elles peuvent faciliter le travail des opérateurs, un enjeu important pour les tâches pénibles ou répétitives. En favorisant un partage et un traitement à distance de l'information, au sein de plateformes collaboratives, elles offrent de nouvelles possibilités de décloisonnement des organisations et d'échanges des entreprises avec leur écosystème.

La révolution du numérique permet donc de repenser une multitude de situations concrètes. Elle induit de profonds bouleversements des filières de production et donc potentiellement du positionnement de chaque entreprise dans sa chaîne de valeur.

Le contenu des produits intègre de plus en plus les aspects de services et d'usages, et l'on tend dans le secteur industriel vers des solutions associant davantage produit et service dans des offres et des solutions intégrées. Nombre de produits incorporent désormais une part grandissante de logiciels pour fonctionner, permettant une connexion directe et immédiate avec l'utilisateur. En effet l'essor des produits connectés permet de nouveaux services attachés au

produit comme la mise à jour logicielle, la maintenance prédictive, des informations sur l'utilisation du produit... Cette évolution est amplifiée par le fait que de plus en plus de consommateurs privilégient l'usage sur la possession de biens.

Ceci entraîne de multiples changements :

- Les industriels sont amenés à repenser leurs modèles d'affaires. Ils ont la possibilité de construire des offres intégrées à plus forte valeur ajoutée valorisant les données générées par leurs produits. Dans la chaîne de création de valeur, la valeur se déplace vers celui qui maîtrise les données liées au client et au produit.
- L'importance du client s'est accrue. Grâce au développement des moyens d'accès et de partage de l'information, il est mieux informé, ses attentes sont mieux connues et directement intégrées aux processus de production en amont ; il devient influent et son niveau d'exigence s'élève : délais de livraison, produits différenciés, renouvellement des gammes...
- En gommant, pour ainsi dire, les frontières géographiques, le numérique accentue les effets de la mondialisation et intensifie la concurrence. L'évolution des produits s'accélère. Les délais de mise sur le marché se raccourcissent. L'innovation et l'adaptabilité deviennent des facteurs clés de différenciation et de performance.
- Cette transformation devrait aller de pair avec la transition énergétique et écologique. En effet la fabrication additive entraîne des économies de matière, l'intégration du numérique dans l'ensemble de la chaîne de production permet d'optimiser l'énergie consommée, les changements technologiques devraient favoriser l'économie circulaire grâce à des connexions avec l'écosystème proche ainsi qu'une production plus locale.
- Au sein des entreprises, les situations de travail sont bouleversées pour intégrer l'augmentation du travail à distance ou collaboratif et répondre au besoin d'accélération des processus. L'organisation du travail doit être revisitée en fonction de ces évolutions. Les métiers changent et demandent des formations adaptées aux nouveaux contextes et aux technologies numériques.
- La révolution numérique a aussi des conséquences en termes de management : si le nombre de niveaux hiérarchiques se réduit tout comme le rôle du manager dans la transmission de l'information, en revanche les managers ont un rôle clé pour aider l'équipe et les collaborateurs à progresser, à développer leurs compétences, à maîtriser le changement et à travailler transversalement.

Le plan français pour l'industrie du futur vise à répondre à ces évolutions. Son ambition porte à la fois sur le développement des technologies nouvelles, la modernisation de l'outil industriel français, la mise en place de nouveaux modèles d'affaire, l'évolution des compétences et de la formation nécessaires à ces transformations et l'évolution du contexte réglementaire ou social. C'est un point d'appui important pour les entreprises et les filières industrielles. Les solutions de la Nouvelle France industrielle complètent cette approche avec des projets ciblés sur des grands défis de demain.

Tirer parti de la nouvelle révolution industrielle

Recommandation 1:

Développer la collaboration entre les entreprises industrielles et l'Etat, les Régions, le Conseil national de l'industrie et l'Alliance industrie du futur pour que ces entreprises tirent parti de cette révolution industrielle. Cette collaboration porte aussi bien sur les diagnostics, le financement que sur la transformation de l'entreprise et des métiers, et donc la formation et la montée en qualification des salariés, et l'organisation du travail.

Cela permettra aux entreprises d'accroître leur compétitivité en repensant leur modèle d'affaires et en se repositionnant sur le marché grâce à l'innovation, la montée en gamme, l'offre de services...

Réaliser une étude sur les filières industrielles et l'industrie du futur : cette étude menée avec les comités stratégiques de filière du CNI conduira à un diagnostic, éclairera sur les enjeux et apports pour chacune des filières de cette révolution industrielle, et proposera des actions à engager dans le cadre du contrat de filière.

Faciliter l'investissement industriel productif

- **Renforcer l'investissement des PME et ETI**

Le CNI réaffirme, à la suite du rapport de son groupe de travail « financement » présidé par Mme Jeanne-Marie Prost et publié en novembre 2014, que la première source de financement pour une entreprise doit être l'autofinancement. De plus, une faible rentabilité rend de fait difficile l'accès au crédit bancaire ; or, à l'exception des grandes entreprises, les banques sont et resteront la principale source de financement externe des entreprises les plus nombreuses.

Il importe donc de poursuivre l'effort en vue de la restauration des marges et de consolider une relation de confiance entre les banques et les industriels.

L'année 2015 a vu un premier redressement des marges des entreprises ; le CICE y a contribué pour une part. Le CNI se félicite de la reconduction du sur amortissement jusqu'en avril 2017 et de son impact sur l'investissement industriel. C'est pourquoi, le CNI recommande de pérenniser la mesure du sur amortissement.

Les engagements pris en 2014 par la Fédération Française des Banques en vue d'améliorer les relations banques/TPE-PME ont fait l'objet d'un bilan de l'Observatoire du Financement fin 2015. Il en ressort que, malgré des progrès, des efforts restent à accomplir (délais de réponse, possibilités de dialogue et de recours...).

La question des délais de paiement affecte de façon importante la trésorerie des entreprises. Si la situation se détend progressivement, le retard de paiement rétrogradant de 13,6 jours au début 2015 à 12,2 jours¹⁴, il convient de poursuivre les actions menées par la DGCCRF afin de consolider cette évolution favorable (amendes administratives, publications des sanctions, intensification des contrôles sur pièces et sur place...) et de mettre en place le pendant vis-à-vis des clients publics. En effet il faut noter, au rebours de cette amélioration générale, l'aggravation

¹⁴ Rapport Altares, 2^{ème} trim. 2016

du comportement de paiement des services de l'Etat (plus de 17 jours¹⁵) et des établissements publics administratifs. De plus le Conseil suggère que la charge des intérêts liés à la mobilisation des créances, auprès de Bpifrance ou des établissements de crédit, soit automatiquement transférée au-delà du délai de paiement légal aux donneurs d'ordres et clients publics et privés en retard de paiement

L'ordonnance 2016-56 du 29 janvier 2016 a levé les préalables juridiques au développement des financements sur stocks. Le CNI préconise un suivi de la mobilisation en ce sens des réseaux bancaires et des courtiers spécialisés.

Un rapport de février 2016 de mission d'évaluation des politiques publiques menée par l'Inspection générale des finances, le Conseil général de l'économie et l'IGAENR soulignait la faiblesse de la participation française au programme d'aide européenne pour la recherche et l'innovation dont le niveau est inférieur à l'importance relative de notre pays dans la recherche européenne. Les gains financiers potentiels pourraient être de l'ordre de 100 à 600 M€ par an. Du fait du faible niveau d'information des entreprises, de la mobilisation insuffisante des laboratoires et institutions publics, ce gain échappe à l'économie nationale. Le CNI suggère aux pouvoirs publics une action forte et coordonnée auprès des acteurs pour changer cet état de fait. Cette action s'impose d'autant plus que, dans un communiqué en date du 27 septembre 2016, la Commission Européenne paraît s'orienter vers des simplifications administratives en la matière et un accès plus aisé des PME aux financements.

Si le CNI se félicite de la création de Bpifrance, il propose que les moyens de cette banque soient renforcés et lui permettent d'accroître ses financements pour l'ensemble des secteurs industriels et d'appuyer les projets innovants des TPE et PME industrielles.

Cela permettrait notamment le renforcement des prêts sans garantie adaptés aux investissements immatériels, et la mise en place de « prêts rebond » destinés aux entreprises connaissant des difficultés passagères. Le CNI propose également un suivi plus précis de la part des concours de toutes natures de Bpifrance à l'industrie. Il encourage la BPI à poursuivre son action d'accompagnement des entreprises.

En effet, le CNI insiste sur l'importance de l'information (voire la formation) des chefs d'entreprises sur les questions relatives au financement et sur la nécessité de mécanismes de prévention (suffisamment en amont) des difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

A cet égard, le rôle des deux Médiations (Crédit et Interentreprises) doit être mis en avant et soutenu. Leur notoriété auprès des entreprises reste insuffisante. Il est indispensable que des relais (fédérations professionnelles, experts comptables, organismes consulaires, services de l'Etat et des régions...) viennent les appuyer.

Une mesure fiscale a été spécifiquement mise en place pour les TPE et PME en matière d'innovation : le crédit impôt innovation, complémentaire du crédit impôt recherche puisqu'il va au-delà des seules dépenses de R&D. Il paraît opportun d'évaluer l'intérêt et les modalités de ce dispositif assez récent car créé en 2013 pour, si nécessaire, pouvoir l'améliorer et le simplifier, voire étendre son champ d'application, afin que plus de TPE et PME l'adoptent et mettent ainsi plus facilement leurs innovations sur le marché.

¹⁵ Rapport Altares, 2^{ième} trim. 2016

La phase actuelle de la politique des pôles de compétitivité couvre une période allant jusqu'en 2018 avec un objectif principal de concentrer l'action des pôles vers les produits et services à industrialiser. Il est important que cette orientation soit pleinement mise en œuvre afin d'accroître l'impact économique des pôles de compétitivité et d'amplifier l'accompagnement de la croissance des PME.

Recommandation 3 :

Faciliter l'accès des entreprises industrielles, et particulièrement des TPE, PME et ETI, au financement des investissements, pour leur permettre de mener à bien leurs projets de transformation, notamment :

- pérenniser la mesure du sur amortissement
- renforcer les moyens de Bpifrance pour accompagner les entreprises et lui permettre d'accroître ses financements pour l'ensemble des secteurs industriels et pour appuyer les projets innovants des TPE et PME industrielles
- poursuivre les actions menées par la DGCCRF en matière de délais de paiement et mettre en place le pendant vis-à-vis des clients publics. De plus le Conseil suggère que la charge des intérêts liés à la mobilisation des créances, auprès de Bpifrance ou des établissements de crédit, soit automatiquement transférée au-delà du délai de paiement légal aux donneurs d'ordres et clients publics et privés en retard de paiement
- réexaminer le bien fondé de taxes de productions, spécificité française qui pénalise l'investissement industriel
- évaluer le dispositif du crédit impôt innovation et proposer si nécessaire des évolutions (simplification, extension du champ d'application...) pour que plus de TPE et PME l'adoptent et mettent plus facilement leurs innovations sur le marché.

• Investissement et internationalisation des entreprises

Depuis plusieurs décennies, on assiste au déplacement de processus de fabrication vers les pays à bas coût de main d'œuvre. Ce phénomène touche non seulement les emplois faiblement qualifiés mais aussi, de plus en plus souvent, des emplois hautement qualifiés. Il en résulte d'une part, une baisse continue et dangereuse de l'emploi industriel en France et d'autre part, un transfert des technologies avec parfois le risque de la disparition d'une activité ou d'un secteur industriel.

Face aux transferts de certaines technologies, l'enjeu spécifique des hautes technologies est primordial. Le maintien d'une suprématie technologique et le développement de l'innovation sont en effet essentiels pour le développement à terme de l'activité en France et des industries du futur.

Même si les transferts d'activités réalisés ne concernent pas les technologies avancées ou de pointe, il n'en reste pas moins qu'il s'agit bien souvent d'une perte de notre savoir-faire au profit des pays qui deviennent nos concurrents sur des marchés de moyenne/haute technologie et remontent rapidement le long de la chaîne de valeur.

De plus, pour être efficace, le développement industriel a besoin de la proximité de la production, notamment pour les phases de mise au point et les améliorations techniques. Plusieurs groupes internationaux s'en sont d'ailleurs rendu compte puisque après avoir longtemps mené une politique de sous-traitance internationale, ils préfèrent désormais rapatrier certaines productions sur leur territoire.

Pour apprécier la situation réelle de l'ampleur des délocalisations, il convient de dépasser les simples investissements d'entreprises françaises dans les pays à bas coûts. En effet, les travaux de sous-traitance retirés à des PME françaises et confiés à d'autres en zone à bas coût de main-d'œuvre constituent une autre forme, moins visible, de délocalisation.

Les profondes transformations évoquées plus haut changent la donne avec en particulier un intérêt accru pour des usines plus flexibles et situées à proximité de leurs clients.

Une approche par filière peut permettre de favoriser les réorganisations permettant d'assurer la rentabilité de toutes les étapes de la production de la création des pièces jusqu'au recyclage du produit (exemple de la collecte, du traitement et du recyclage).

Durant les deux dernières décennies, le déploiement à l'international des entreprises françaises s'est fortement accru. On ne peut que s'en féliciter, toutefois ce déploiement international s'est réalisé, comparativement à d'autres pays comme l'Allemagne, plus à travers des investissements directs dont des achats d'entreprises étrangères qu'à travers les exportations. La transformation de l'industrie et les évolutions de modèles d'affaires associées amènent à questionner une telle approche.

Repenser la localisation des investissements et chercher à développer l'activité en France

Recommandation 4 :

S'appuyer sur les diagnostics et études évoqués plus haut liés à la transformation des entreprises et des filières et aux nouveaux modèles d'affaires, pour mener dans les entreprises et dans les filières industrielles des réflexions concernant la localisation des investissements et la répartition entre approvisionnement de composants et importation de produits finis.

Avoir une stratégie collective de développement des compétences et des qualifications

Comme évoqué plus haut, le niveau de qualification de la main d'œuvre est moins élevé en France que dans les pays de l'OCDE, auquel s'ajoute, du fait d'un accès inférieur à la formation continue, une obsolescence rapide des compétences acquises.

Or si la transformation de l'industrie est une opportunité pour les entreprises d'accroître leur compétitivité en se repositionnant sur le marché grâce à l'innovation, la montée en gamme, la qualité, l'offre de services, une telle stratégie s'appuie sur les compétences et les qualifications des salariés. Les hommes et les compétences seront donc des éléments clé pour le succès de l'industrie du futur, les tâches seront souvent enrichies, en interaction avec des machines de plus en plus intelligentes, des nouveaux métiers vont apparaître, certains postes seront en relation directe avec les clients ou utilisateurs...

Il est donc nécessaire d'identifier les compétences, métier par métier, indispensables dans le cadre de cette transformation de l'industrie, et en tirer les conséquences sur les besoins de formation initiale et continue.

Formation initiale

Le Conseil national de l'industrie a rendu un avis sur la formation initiale en octobre 2015, qui recommande la mise en œuvre de « Visions Prospectives Partagées sur les Emplois et les Compétences » (VPPEC) appropriables par tous les acteurs (entreprises industrielles, avec une vision englobant industrie et services associés, partenaires sociaux, acteurs de la formation, territoires, Etat) qui permettent de mieux prendre en compte les impacts de la transformation de l'industrie. Suite à cet avis, et à sa présentation en séance plénière du CNI, les Ministres de l'économie, de l'éducation nationale et du travail ont demandé qu'un projet soit mené sur quelques filières avant une généralisation. Un projet piloté par France Stratégie et le Cereq¹⁶ a ainsi été lancé avec pour objectifs :

- Identifier les facteurs d'évolution (économiques et technologiques) et les éléments de contexte susceptibles d'impacter les emplois, les métiers, et les qualifications de la filière à court et moyen/long terme
- Etudier leurs effets sur les emplois, les métiers et les besoins en qualifications de la filière
- Permettre aux différents acteurs de la filière de produire et s'approprier des visions prospectives répondant à leurs propres besoins tout en dégagant une vision partagée de l'avenir.

L'approche retenue à travers ce projet est d'élaborer sur quelques filières une méthodologie, méthodologie qui pourra être ensuite appropriée et déclinée par les autres filières industrielles.

Il est aussi nécessaire de faire connaître le nouveau visage de l'industrie et d'attirer les jeunes vers ces nouveaux métiers, d'autant plus que l'industrie sera de plus en plus en concurrence avec d'autres secteurs d'activité sur certains profils. Il est donc clé de donner aux jeunes envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie. La « Semaine de l'industrie », ainsi que les projets soutenus par le programme des investissements d'avenir « Ecole, numérique et industrie » et « Osons l'industrie » vont dans ce sens. Plus globalement, c'est une stratégie collective qu'il convient de mettre en place pour donner envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie, en changeant le regard des jeunes, des familles et des enseignants sur l'industrie.

L'avis du CNI d'octobre 2015 sur la formation initiale faisait six recommandations, et nous renouvelons notamment certaines de ces recommandations.

Formation continue

Il n'est bien sûr pas possible d'attendre les effets sur les compétences et les savoir-faire des mesures sur la formation initiale. La formation professionnelle tout au long de la vie est encore plus indispensable compte tenu de la transformation de l'industrie qui touche aussi bien les aspects technologiques qu'organisationnels. Un avis du CNI sur ce sujet a été émis en février 2017.

¹⁶ Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Recommandation 5 :

Le CNI souhaite rappeler l'avis sur la formation initiale qu'il a émis en octobre 2015 et particulièrement deux recommandations importantes dans le cadre de la transformation de l'industrie :

- Décliner dans les filières des « visions partagées des emplois et des compétences industrielles » appropriables par tous les acteurs, entreprises, acteurs de la formation pour mieux prendre en compte les impacts de la transformation de l'industrie.
- Elaborer une stratégie collective pour donner aux jeunes envie de travailler dans les différentes activités de l'industrie et améliorer l'image de l'industrie.

La formation professionnelle tout au long de la vie est essentielle dans un contexte de transformation de l'industrie. On se reportera pour ces aspects liés à la formation continue et à l'apprentissage à l'avis du CNI de février 2017.

Le dialogue, clé du succès

Dans le cadre du conseil national de l'industrie, quatorze comités stratégiques de filière ont été mis en place, avec pour mission d'identifier de façon convergente dans des « contrats de filière » les enjeux clés et les engagements réciproques des pouvoirs publics et des industriels, d'émettre des propositions d'actions concrètes et de suivre leur mise en œuvre. Il est clair que la transformation de l'industrie renforce le besoin et l'intérêt de tels contrats.

En matière de sous-traitance, la mise en place de relations dans la durée entre donneur d'ordre et sous-traitants va devenir de plus en plus nécessaire alors que la transformation de l'industrie induit des délais raccourcis, une flexibilité accrue, des outils numériques partagés... Afin d'assurer un meilleur équilibre des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, il conviendrait, d'une part, de faciliter le regroupement des entreprises sous-traitantes, en particulier les petites unités, et, d'autre part, d'instituer des règles et des bonnes pratiques respectées par les acteurs et de créer ou de renforcer des mécanismes d'aide juridique, tant du côté des pouvoirs publics que dans le cadre des chambres consulaires.

La transformation passe par des choix stratégiques des entreprises. La participation de représentants de salariés aux discussions sur ces choix stratégiques est prévue dans la loi de 2015 sur l'amélioration de l'efficacité et de la qualité du dialogue social au sein de l'entreprise. Pour favoriser un dialogue efficace avec les représentants des salariés au sein des entreprises, des branches et des filières, il est indispensable que ces représentants des salariés bénéficient d'une formation de qualité, et qu'ils puissent alterner ces fonctions de représentant des salariés et des postes dans l'entreprise, ce qui nécessite de prévoir des parcours de carrière.

Cette transformation implique une conduite du changement, conduite du changement qui doit se faire avec la participation des salariés concernés.

Recommandation 6 :

La transformation de l'industrie renforce le besoin d'un dialogue loyal, étroit et constructif entre tous les partenaires.

Les comités stratégiques de filière du CNI sont un lieu privilégié de dialogue et d'élaboration de plans d'action pour réussir cette transformation car ils ont une composition tripartite, représentants des entreprises, des organisations syndicales et des pouvoirs publics.

La mise en place de relations étroites dans la durée entre les entreprises d'un écosystème, notamment donneurs d'ordre et sous-traitants, va devenir encore plus nécessaire du fait de la transformation de l'industrie.

La conduite du changement nécessite la participation des salariés concernés.

Pour favoriser un dialogue efficace avec les représentants des salariés au sein des entreprises, des branches et des filières, il est indispensable que les représentants des salariés bénéficient d'une formation de qualité, et qu'ils puissent alterner ces fonctions de représentant des salariés et des postes dans l'entreprise au sein de parcours de carrière.

Jouer à armes égales

Certaines politiques françaises ou européennes doivent évoluer pour que les entreprises industrielles « jouent à armes égales ».

- **L'amélioration de la compétitivité coût**

La compétitivité hors coût est bien entendu essentielle et comme évoqué plus haut, la transformation de l'industrie représente une opportunité pour les entreprises pour améliorer cette compétitivité en repensant leur modèle d'affaires et en se repositionnant sur le marché (innovation, montée en gamme, offre de services...). Néanmoins, on ne peut passer sous silence la compétitivité coût. Or des études récentes montrent un écart de compétitivité, hormis dans le cas des bas salaires, même avec un pays comme l'Allemagne. Cet écart de compétitivité concerne les salariés de l'industrie mais aussi ceux des services. Or une part importante des coûts de revient des produits industriels est liée à l'achat de services.

Recommandation 7 :

Une démarche de convergence fiscale, sociale et réglementaire européenne est indispensable.

Il est important que la structure de financement de certaines cotisations sociales soit revue pour que les mesures accordées aux entreprises s'appliquent sur l'ensemble de la grille salariale ; en effet les salaires dans l'industrie sont plus élevés que la moyenne et la transformation de l'industrie s'accompagnera d'une montée en compétences des emplois¹⁷.

¹⁷ La CGT est opposée à cette recommandation

- **Politique énergétique française**

Développement industriel et transition écologique et énergétique sont deux enjeux indissociables et conciliables. La transition énergétique doit être également source de croissance durable vers une économie plus circulaire pour laquelle les industriels apportent des solutions technologiques aux défis climatiques, énergétiques et écologiques.

Pour atteindre ces objectifs, il convient de bâtir une politique énergétique française intégrant les enjeux européens, mais dotée des objectifs spécifiques suivants :

- viser un système énergétique français (mix, réseaux,...) garantissant un prix compétitif de l'énergie ;
- mettre en mouvement vers l'économie bas carbone l'ensemble des secteurs productifs, aux côtés de l'industrie : bâtiment, transports et agriculture ;
- aménager les objectifs de transition énergétique pour les rendre soutenables pour l'économie française, et compatibles avec le développement d'un tissu industriel fort sur son territoire, porteur de croissance et d'emplois à haute valeur-ajoutée. Et à ce titre, réaliser une étude d'impact approfondie sur les conséquences de la transition énergétique, et quantifier les besoins de financement qu'elle induit ;
- développer/consolider des nouvelles filières d'excellence associées à la transition écologique et énergétique.

Il est en outre nécessaire de soutenir les engagements volontaires des filières industrielles en faveur de l'économie circulaire, synonyme de progrès collectif pour la préservation des ressources naturelles. Promouvoir le développement de Projets pouvant faire l'objet d'une contractualisation entre industriels, collectivités locales, associations, et Etat. Par une réglementation sobre, lisible, concertée et stable, l'Etat doit garantir un environnement propice au développement de ces Projets répondant aux nouveaux modes de production et de consommation du XXIème siècle.

Enfin, à l'instar du dialogue social entre partenaires sociaux, encadré en France par la Loi, il convient de mieux structurer le dialogue environnemental sur la base de critères objectifs de représentativité (notamment pour les ONG environnementales) et d'établir un rapport plus équilibré entre les parties prenantes.

Recommandation 8 :

Assurer une transition écologique et énergétique compatible avec la transformation et la compétitivité de l'industrie française, notamment via un prix compétitif de l'énergie et des objectifs de transition énergétique ambitieux et adaptés.

Développer/consolider des nouvelles filières d'excellence associées à la transition écologique et énergétique.

Encourager les industriels dans leurs démarches de transition énergétique et en faveur de l'économie circulaire en leur donnant de la visibilité et en stabilisant le cadre réglementaire et fiscal.

Veiller à inciter nos partenaires non européens à converger vers les standards européens dans le domaine de l'environnement.

- **Simplification et adéquation des politiques publiques**

L'Etat intervient au travers de nombreuses politiques publiques et de dispositifs d'aide à l'industrie et à l'innovation. Il est donc essentiel que ces politiques et dispositifs fassent régulièrement l'objet d'évaluation sérieuse et impartiale. De plus, au-delà de l'efficacité de chaque dispositif, se pose également la question de la cohérence et de la simplicité de l'ensemble.

Recommandation 9 :

Pour assurer la continuité indispensable au développement des entreprises industrielles, évaluer la politique industrielle et pérenniser les actions en fonction de leurs résultats.

Mener systématiquement des évaluations des politiques publiques et des dispositifs mis en place, sur le modèle mis en place par le comité de suivi du CICE. Donner suite à ces évaluations en veillant à la simplification et à la cohérence de l'ensemble, et à ce que les aides publiques aient bien un effet positif sur l'activité industrielle, l'emploi, l'investissement et la recherche en France.

- **Les politiques européennes**

Réviser la politique de la concurrence pour tenir pleinement compte des impératifs de performance des entreprises sur le territoire européen et à l'international

Il est essentiel que l'UE veille à ce que sa politique de concurrence, dont celle sur les aides d'État, intègre les exigences de compétitivité et de croissance et d'emploi des entreprises européennes, dans un contexte de concurrence internationale accrue et de déploiement dans bon nombre de pays tiers de politiques d'aides volontaristes au profit de leurs entreprises.

Pour des marchés « mondiaux », l'UE devrait soutenir l'émergence de groupements industriels européens, comme c'est le cas pour Airbus, capables de lutter à armes égales avec leurs concurrents, plutôt que de freiner d'éventuels rapprochements en se focalisant uniquement sur les parts de marché au sein de l'UE. Ce qui a été autorisé pour Airbus ne le serait pas aujourd'hui pour l'industrie ferroviaire.

Conduire une politique commerciale soucieuse de réciprocité et de défense des intérêts industriels européens

L'UE doit se doter d'une politique commerciale ambitieuse, soucieuse de préserver l'emploi et la compétitivité des entreprises européennes, notamment en négociant des accords de libre-échange équilibrés, guidés par la recherche de réciprocité, et ciblés sur les pays les plus prometteurs. Leur impact économique et social doit pouvoir être évalué préalablement, en lien avec les partenaires économiques et sociaux. Lorsque c'est nécessaire, l'UE doit être plus réactive pour instaurer des taxes aux frontières et réagir de manière plus forte (exemple de l'acier en 2016, 8 mois d'enquête pour des taxes limitées à 75% contre 3 mois aux USA pour des taxes pouvant dépasser les 200% !).

La politique commerciale doit également s'attacher à l'harmonisation des normes (standards internationaux) et des codes douaniers, à la protection efficace des droits de propriété

intellectuelle, au renforcement des législations anti-contrefaçon et anti-corruption, et à la compensation des différences d'obligations environnementales.

Enfin, la ratification des normes sociales des conventions OIT sur le travail forcé et sur la liberté syndicale devrait être un prérequis à l'accès des pays tiers aux marchés publics européens.

Déployer une politique énergétique, climatique et environnementale facteur de compétitivité de l'industrie, de croissance et d'emploi en Europe

L'émergence de grands projets européens dans la perspective d'une croissance durable est une nécessité, en particulier dans le domaine de l'énergie (transition énergétique). Chaque pays a, aujourd'hui, sa propre politique énergétique, pas toujours en cohérence avec les objectifs communs, notamment en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre, en particulier le CO₂ (COP21). L'exemple de l'Allemagne qui continue de brûler du lignite à grande échelle en est une illustration concrète.

La politique climatique européenne doit tenir compte des efforts des grandes régions émettrices, préserver la compétitivité des industries exposées au risque de fuite de carbone et soutenir le développement de technologies bas carbone.

Elle doit ainsi passer par :

- un système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) lisible et prévisible, assurant un signal-prix incitant aux investissements industriels visant à réduire les émissions de CO₂. Ce système devra être en cohérence avec l'objectif de redressement de l'Industrie européenne visant à atteindre 20% du PIB de l'UE d'ici 2025. Les installations sous ETS à hauteur de leur benchmark sectoriel, doivent avoir la garantie de recevoir 100% des allocations gratuites associées ;
- une coordination européenne des politiques énergétiques nationales dans un objectif de soutenabilité et de compétitivité (en particulier pour les secteurs énergie-intensifs exposés à la concurrence internationale, pour lutter contre les « fuites de carbone »), et la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité des prix de l'énergie, alors que l'augmentation durable du prix des énergies fossiles aggrave la dépendance énergétique extérieure de l'UE et que l'écart des prix de l'énergie se creuse au bénéfice des principaux pays tiers concurrents ;
- un soutien au développement des technologies bas carbone en Europe, sur le long terme.

On pourra se rapporter sur ce sujet à l'avis du CNI d'octobre 2014 sur la politique européenne énergie et climat.

Prendre en compte dans le processus réglementaire les enjeux de compétitivité industrielle d'emploi

Les contraintes réglementaires imposées aux industries européennes pénalisent souvent nos industries par rapport à la concurrence des autres continents. De plus, il arrive que la France sur-applique par rapport aux normes européennes. L'élaboration d'un processus réglementaire de l'UE favorable aux entreprises industrielles exige d'instaurer un cadre réglementaire stable et prévisible sur le long terme, ainsi que de renforcer et généraliser le recours aux outils d'évaluation en amont et en aval de l'adoption des textes (tests de compétitivité, bilans de qualité sectoriels), avec si besoin des clauses de rendez-vous d'adaptation des réglementations.

Assurer une meilleure orientation des financements vers les besoins de l'industrie

Le capital-risque reste encore très insuffisant en Europe en comparaison aux États-Unis alors qu'il est essentiel à l'émergence et à la croissance dans la durée des TPE, PME et ETI innovantes. Les contraintes type « BALE III » et « SOLVENCY II » obligent les banques et compagnies d'assurance à renforcer leurs fonds propres au détriment du financement de l'industrie, en particulier pour les TPE-PME-ETI.

L'UE doit organiser une mobilisation optimale de l'ensemble des instruments européens disponibles (Horizon 2020, fonds structurels, BEI...), l'UE doit s'attacher à diversifier les moyens de financement à disposition des entreprises industrielles, notamment TPE, PME et ETI, contribuer au développement des modes de financement alternatifs et orienter davantage la politique de soutien à la R&D&I vers l'industrialisation de ses résultats et ce jusqu'à la mise sur le marché de produits, procédés ou services compétitifs.

Accompagner les évolutions de l'industrie par un renforcement des efforts en matière d'adaptation des compétences

L'Union européenne doit renforcer les efforts de formation au regard de l'évolution des besoins de l'industrie et des enjeux de demain, notamment en mettant en œuvre, dès que possible, les initiatives du « paquet emploi », en particulier celles relatives à l'identification et à l'anticipation des besoins et compétences, en promouvant l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, en accompagnant les PME dans l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines. Il est ainsi proposé d'orienter prioritairement les fonds disponibles vers le soutien des thématiques et initiatives susmentionnées.

Revaloriser la dimension sociale, fondamentale dans le développement de l'industrie

L'UE ne pourra faire progresser l'industrie sur de nouvelles technologies et projets innovants sans déployer des politiques sociales s'attachant à l'élévation de la connaissance et au déploiement de la formation professionnelle tout le long de la vie du salarié. Les questions de rémunération et de conditions de travail sont des éléments de reconnaissance indispensables à l'implication et à l'adhésion des salariés. Le rôle des organisations syndicales ne peut être limité au contexte des processus de restructuration, la démocratisation du dialogue social joue un rôle essentiel dans la création d'une dynamique de relance de l'industrie en Europe. Soulignons, pour les groupes implantés dans plusieurs pays au sein de l'UE, la création des Comités d'Entreprises Européens, qui facilite les échanges et contribue à ce dialogue.

Recommandation 10 :

Les politiques européennes sont structurantes dans des domaines majeurs pour la transformation de l'industrie : concurrence, énergie, réglementation, financement... Il est donc essentiel que ces politiques européennes, dans leurs différentes composantes comme évoqué ci-dessus, soient adaptées pour permettre aux entreprises industrielles européennes de jouer à armes égales face à la concurrence internationale, y compris en établissant des règles communes pour protéger les entreprises européennes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il est impératif que l'UE obtienne de nos principaux partenaires commerciaux une réciprocité dans les échanges et sache défendre l'intérêt de l'industrie européenne quand cela s'avère nécessaire (dumping, investissements, hégémonie juridique et fiscale).

Le couple franco-allemand doit jouer un rôle moteur en la matière.

ANNEXE



Avis du CNI « Réussir la nouvelle révolution industrielle » Contribution de la CGT

L'état de l'industrie en France est sans appel : l'industrie française est en déclin depuis plusieurs décennies, pour atteindre aujourd'hui 10 % seulement du PIB, contre 16 % en moyenne dans la zone euro, et l'emploi industriel a reculé de près de 40 % pour se situer aujourd'hui autour de 2,7 millions.

Il ne peut y avoir de développement pérenne de l'économie sans une industrie forte.

L'industrie tire les services, publics comme privés, l'emploi, la formation, la recherche, l'innovation. Elle constitue un levier pour améliorer la balance commerciale.

Si dans le discours politique la place de l'industrie dans l'économie semble réhabilitée, le travail est toujours traité comme un facteur d'ajustement et l'exigence de rentabilité financière, surtout à court terme, continue de peser sur l'industrie.

En dépit d'aides et d'exonérations diverses accordées aux entreprises depuis de nombreuses années, l'emploi industriel continue de baisser.

La financiarisation à l'œuvre depuis 30 ans fragilise l'industrie.

Pour la CGT, la reconquête industrielle impose un mode de développement qui donne la priorité à la réponse aux besoins sociaux et environnementaux. Elle nécessite un changement dans les politiques publiques et la gestion des entreprises. Le développement industriel doit être fondé sur le triptyque économique, social et environnemental.

Il faut rompre avec la mise en concurrence des travailleurs et des territoires. Face au réchauffement climatique et aux inégalités croissantes, il est plus que jamais nécessaire de fonder les échanges économiques sur la coopération plutôt que sur la concurrence qui ne mène qu'à des tensions jusqu'aux guerres et dont les conséquences sont graves pour tout le monde.

Il faut mettre à plat et évaluer les aides publiques dont bénéficient les entreprises et supprimer celles à faible efficacité économique, sociale et environnementale.

La fermeture des sites et les délocalisations provoquent des dégâts sociaux, économiques et environnementaux considérables. Pour réindustrialiser la France, il est nécessaire de relocaliser les activités, développer les capacités de production, de mettre en place des circuits courts,

l'économie circulaire, l'écoconception, de produire des objets durables, interconnectables, réparables.

La séparation artificielle entre « l'industrie du passé » et « l'industrie du futur » qui nécessiterait de tourner la page est dangereuse. Considérer que l'avenir de l'industrie sera « vert » ou « numérique », risque de conduire à une poursuite de la désindustrialisation et de pertes d'emplois et de savoir-faire indispensables pour l'avenir du pays.

Il nous faut une stratégie industrielle à long terme qui permette d'anticiper les mutations technologiques, de renforcer la recherche-développement, notamment la recherche fondamentale publique, et de réunir les conditions pour que les travailleurs accompagnent les transformations de l'appareil productif par des formations initiales ou continues adaptées.

L'urgence de réindustrialisation nécessite d'agir, sans tarder, dans plusieurs domaines :

1°) Il faut arrêter l'hémorragie des fermetures de sites industriels et en finir avec l'idée si profondément ancrée des plans dits sociaux dont la charge est assurée, en partie, par le budget de l'Etat à travers les aides diverses et les mesures prises en faveur des licenciés économiques.

2°) Nous devons réexaminer la chaîne de valeur et sa segmentation pour identifier les segments qui ont été délocalisés et ceux qui pourraient être relocalisés en France.

3°) Il faut développer les capacités humaines dans tous les domaines. Cela nécessite de renforcer l'éducation nationale et la formation permanente.

4°) Nous devons développer les investissements publics aussi bien dans les infrastructures que pour le développement des capacités humaines (éducation, santé, recherche...).

5°) Il faut mobiliser la fiscalité et le système financier au service du développement de l'industrie et de l'emploi. Si la création de Bpifrance visait à y répondre, force est de reconnaître qu'on est très loin du compte. Pour la Cgt la création d'un pôle financier public demeure un enjeu pour le développement de l'industrie.

6°) L'utilisation des nouvelles technologies doit favoriser le progrès social. Les gains de productivité doivent servir à réduire le temps du travail et à améliorer les conditions du travail.

Pas de reconquête industrielle sans prioriser la revalorisation du travail

La valorisation du travail doit être au cœur des choix stratégiques des entreprises, en particulier des grands groupes, avec l'objectif de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Cela nécessite, entre autres, de développer les droits d'intervention des salariés sur les choix de gestion des entreprises.